



## Communiqué de Presse du 5 Mai 2020

Alors que la Crise du COVID bat son plein, le Syndicat du Pays de Maurienne a publié le 25 mars le document d'urbanisme "SCOT Maurienne" qui valide en particulier un projet démesuré de village CLUB MED de 1460 lits à VALLOIRE aux Verneys ainsi que l'extension associée du domaine skiable de la station.

Afin de s'opposer à ces 2 projets UTNs (Unité Touristique Nouvelle), l'association Valloire Nature Et Avenir a déposé le 25 Avril un recours en annulation contre le "SCOT Pays de Maurienne".

Le recours contentieux s'appuie notamment sur les motifs suivants :

- L'insuffisance de l'évaluation environnementale notamment sur les thématiques de la biodiversité, de la ressource en eau, de la préservation du patrimoine paysager et du changement climatique
- Le dossier soumis à enquête était incomplet et occulte ou minimise des impacts majeurs
- L'insuffisance du rapport et motivation de l'avis de la commission d'enquête, traduisant une erreur manifeste d'appréciation
- Les irrégularités dans la concertation lors de l'enquête publique
- La méconnaissance de l'article L101-2 du code de l'urbanisme : la quasi-totalité des UTNs en question étant localisées en secteur sensible et/ou portent atteinte à des sites sensibles et espaces paysagers remarquables, et en particulier l'UTN du Club Med
- Des contradictions entre le PADD (Plan d'Aménagement et De Développement urbain) et le DOO (Document d'Orientations de Objectifs) du SCOT : le PADD ayant d'ailleurs été élaboré sans qu'il n'y ait de projet explicite d'UTN du Club Med, celui-ci a rejoint le SCOT au dernier moment – l'UTN du Club Med, inscrite dans le DOO, est donc en décalage avec les objectifs et ambitions du PADD. D'autre part, l'extension du domaine skiable est non conforme à certains défis du PADD
- Le choix de l'implantation du Club Med aux Verneys guidé uniquement par la proximité d'une remontée mécanique à moins de 100m, aux détriments de son impact sur le milieu naturel et le paysage : en plein cœur d'un réservoir de biodiversité à préserver, identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et d'un espace majeur constitué de sites inscrits ou classés, et alors que les doutes sur les risques naturels, qualifiés de fort par RTM (service Restauration Terrain de Montagne de l'ONF), n'ont pas été définitivement levés

Elle estime que les 2 projets approuvés dans le SCOT à Valloire s'inscrivent **dans la poursuite d'un modèle dépassé** :

- Création ininterrompue de nouveaux lits alors que 57% des lits du parc touristique de Maurienne existant sont très faiblement occupés (lits froids)

- Agrandissements disproportionnés des domaines skiables aussi inutiles que coûteux pour les collectivités territoriales alors que les domaines existants peinent déjà à être maintenus sans atteindre leur objectif de fréquentation.

L'association VNEA souhaite que les dirigeants du Club Med arrêtent de bétonner les Alpes et adaptent leur politique de développement aux contraintes du changement climatique, sans faire miroiter aux stations la venue par avion d'une clientèle internationale « haut de gamme » au détriment d'une empreinte carbone environnementale désormais inacceptable.

**La Maurienne, et Valloire en particulier, ont besoin d'un tourisme authentique à taille humaine et non du développement de MEGAPROJETS TOURISTIQUES DÉMESURÉS au détriment des derniers espaces naturels encore préservés.**



Pour plus d'informations  
Contact: regis de Poortere  
Association Valloire Nature Et Avenir  
06 51 74 20 60 [contact@vnea.net](mailto:contact@vnea.net)

[Site Web: http://vnea.net](http://vnea.net)